LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 26 JANVIER 2023

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général
Annie Vanderhaegen , Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent
Iris Van Laethem, chef du Service social

Absents :
Annie Vanderhaegen, membre du Bureau permanent
Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2023

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 12 janvier 2023

B. LOCATION D'APPARTEMENTS

2. Location d'appartement - Notification de nuisance pour certains résidents résidence Geurts

le bureau permanent prend note des nuisances causées par certains résidents de la Résidence Geurts.

C. SERVICE FINANCIER

3. Services financiers - États financiers 2021 - approbation

Le bureau permanent prend note de la lettre dd. 12/01/2023 de l'Agentschap Binnenlands Bestuur concernant l'approbation des comptes annuels 2021.

4. Services financiers - États financiers 2021 - schéma T5

Le bureau permanent prend note du schéma T5 correct concernant les comptes annuels 2021

D. PATRIMOINE

5. Patrimoine - Accord-cadre matériel de bureau

Le bureau permanent donne son approbation pour l'adhésion à l'«Accord-cadre matériel de bureau » de CREAT - Stropstraat 1 - 9000 Gand.

6. Patrimoine - Nettoyage des vitres des bâtiments de l'administration local de Wemmel

Le bureau permanent donne l'approbation pour l'attribution du contrat « Nettoyage des fenêtres des bâtiments de l'administration local de Wemmel ».

7. Patrimoine - Rénovation des fenêtres Résidence Geurts et crèche Snoopy

Le bureau permanent décide de ne pas attribuer le contrat « Rénovation des fenêtres Résidentiel Geurts et crèche ».

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

8. Politique et organisation - Nommer le campus de bien-être

Le bureau permanent approuve le Campus W comme nouveau nom du Campus Social.

F. PERSONNEL

9. Personnel - Déclaration de d'un poste vavant d'expert social à temps plein (B1 - B3) avec un contrat à durée déterminée de 1 an - procédure abrégée

Le bureau permanent accepte la déclaration d'un poste vacant contractuel à temps plein d'expert social (B1 - B3) avec un contrat à durée déterminée de 1 an par le biais de la procédure abrégée.

10. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
11. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
12. Service social – Autre aide
13. Service social – Droit à l'intégration sociale
14. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
15. Service social – Initiative locale d'accueil
16. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
17. Service social – Emploi article 60§7
18. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
19. Service social – Agence immobilière sociale
20. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur

Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 27/01/2023

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer.

.